

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	12
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 9 DÉCEMBRE

Déclaration Ministérielle

Messieurs,

La confiance de M. le Président de la République nous appelle à prendre le gouvernement dans des circonstances difficiles.

Nous nous présentons devant vous, avec la ferme volonté de poursuivre, au dedans et au dehors, une politique qui n'a pas cessé d'obtenir votre approbation; mais, aussi, avec la résolution de faire tout notre devoir, en face d'une situation qui exige impérieusement une lumière complète et de promptes résolutions.

Des allégations graves ont été portées à la tribune; elles ne mettent pas seulement en cause l'honneur de plusieurs membres des deux Chambres, elles tendent à jeter la déconsidération sur la représentation nationale.

Une Commission a été chargée par vous de rechercher et de faire connaître ce qu'il peut y avoir de fondé dans ces allégations.

Nous sommes convaincus que l'accord entre la Commission d'enquête et le gouvernement assurera la pleine manifestation de la vérité.

Nous sommes convaincus aussi que cet accord peut s'établir sans porter atteinte à aucun des principes que nous avons également à cœur de sauvegarder.

Messieurs, des défaillances individuelles ne sauraient constituer autre chose qu'un accident dans l'existence d'un grand peuple honnête et laborieux.

L'œuvre de justice, actuellement poursuivie, ne peut suspendre le cours régulier de la vie publique.

Nous vous convions donc à reprendre sans délai la suite de vos travaux, à pourvoir au vote des lois urgentes, telles que la réforme des boissons et la convention commerciale franco-suisse, et à vous assurer à vous mêmes, par des douzièmes provisoires, le temps nécessaire pour un sérieux examen du budget de 1893.

Vous vous apprêterez, ainsi, à achever utilement l'œuvre d'une législature qui n'a pas été sans profit pour le pays, ni sans honneur pour vous-mêmes.

Nos budgets, ramenés à l'unité et à l'équilibre; notre régime douanier réformé selon les vœux du pays; les lois sur lesquelles reposent l'éducation et la défense nationale, fermement maintenues; la législation du travail développée dans un esprit de justice et de solidarité; la République ralliant, à chaque consultation nationale, des suffrages plus compacts et devenant comme la forme naturelle de la vie publique française en même temps qu'elle recueillait au dehors de précieux témoignages d'estime; telle a été, messieurs, l'œuvre des trois premières années de votre législature. Cette œuvre, un instant arrêtée, il dépend de vous de la reprendre, dès demain, avec une énergie nouvelle.

Vous déjouerez ainsi les pièges semés sur

notre route, et vous donnerez au pays, demeuré calme au milieu des incidents de ces derniers jours, une impression fortifiante.

La démocratie française a déjà fait justice des calomnies que l'esprit de parti essaie de diriger contre nos institutions.

Elle comprend que c'est l'honneur de la République de ne pas étouffer, par le silence, des scandales et des faiblesses qui ne sauraient l'atteindre, et d'en tirer, au contraire, une leçon de haute moralité.

Gardons, nous aussi, messieurs, notre sang-froid; ne nous laissons pas émouvoir par cette fureur de délation qui s'abat, à certains jours, sur notre pays.

Soyons sévères pour les fautes commises, mais n'arrêtons pas trop longtemps nos regards sur ces misères et reprenons notre marche en avant, la tête haute comme il convient aux représentants d'un grand pays.

C'est dans cet esprit que le gouvernement fait appel au concours des deux Chambres, et qu'il ose compter sur la confiance de tous les républicains unis dans un sentiment commun, rendu plus profond par les difficultés de l'heure présente, de dévouement envers la République et envers la Patrie.

Cette Déclaration a été lue, à la Chambre, par M. Ribot, président du Conseil, ministre des affaires étrangères, et au Sénat par M. Loubet, ministre de l'intérieur.

INFORMATIONS

A LA CHAMBRE

Hier, à la fin de la séance où MM. Hubbard, Ribot et Brisson ont pris la parole, et après un discours de M. Bouge et une divagation de M. Douville-Maillefeu, M. Floquet a donné lecture de deux ordres du jour.

Le premier, déposé par M. Hubbard, exprime la conviction que le gouvernement communiquera intégralement le dossier judiciaire sur les affaires de Panama.

Le second, déposé par M. Félix Faure, se borne à approuver les déclarations du gouvernement.

Par 308 voix contre 230, la priorité est accordée à ce dernier ordre du jour qui est ensuite adopté par 305 voix contre 104.

Grâce à son humilité, le ministère est sauvé.

M. QUESNAY DE BEAUREPAIRE

On assure que M. Quesnay de Beaurepaire sera prochainement nommé au poste de président de chambre à la Cour de cassation et par conséquent remplacé dans ses fonctions de procureur général.

LE RAPPORT ROUSSEAU

Suivant une déclaration de M. Pierre Denis, ancien secrétaire du général Boulanger, publiée par le *Matin*, c'est l'Élysée, soit M. Grévy, soit M. Wilson, qui aurait communiqué au *Temps* le rapport Rousseau, que les ministres avaient décidé de garder secret.

L'AUTOPSIE DU BARON DE REINACH

Nous avons dit hier que l'autopsie du baron de Reinach était décidée; c'est M. Bourgeois, garde des sceaux, qui a enjoint au parquet d'ouvrir une instruction sur les causes de la mort de M. de Reinach.

Le premier acte de l'instruction est l'autopsie du corps. Elle aura lieu demain samedi à Nivillers, près Beauvais; le ministre l'a annoncé à la Chambre.

M. Franqueville, juge d'instruction, a été commis pour l'instruction à cet effet.

Il assistera à l'autopsie qui sera pratiquée par le docteur Brouardel et ses aides MM. Aige et Rechardevre.

M. le docteur Brouardel a déjà quitté Paris dès hier soir, à 6 heures, se rendant à Beauvais pour procéder à l'autopsie du corps du baron de Reinach.

LE CABINET DES REVENANTS

De M. Auguste Vacquerie :

« La première question qu'on se fait est celle-ci :

« Puisqu'il revient, pourquoi est-il parti? ou, puisqu'il était parti, pourquoi revient-il? » — Nous ne voulez pas de Bonnet-Blanc? a dit M. Carnot à la Chambre. Très bien. Je vais vous donner Blanc-Bonnet.

« Car on ne prétend pas sans doute nous faire prendre pour un ministère nouveau un ministère où, sur dix ministres, il y en a huit de l'ancien.

« A moins qu'on ne dise que M. Loubet n'est plus M. Loubet, parce qu'il n'est plus que le ministre de l'intérieur, et que M. Bourgeois n'est plus M. Bourgeois, parce qu'au lieu d'avoir sous le bras le portefeuille de l'instruction publique, il a sous le bras celui de la justice.

« Deux des défunts ne ressuscitent pas : MM. Ricard et Jules Roche. Le cas de M. Ricard est particulièrement curieux.

« La Chambre est pour traquer à outrance les coupables. Elle l'a montré en ne se contentant pas des poursuites, en y ajoutant l'enquête, en demandant l'autopsie du baron de Reinach et la saisie de ses papiers et en mettant à mort le ministère qui les lui refusait. Sans que le ministère ait fait acte de repentir, on lui rend la vie — et on laisse enterrer le ministre qui a ordonné les poursuites! Voilà, n'est-ce pas, ce qu'on peut appeler un cabinet parlementaire?

ARRESTATIONS ET POURSUITES

On lit dans la *Libre Parole* :

« On nous annonce à la dernière heure que M. Bourgeois serait absolument décidé à faire procéder à l'arrestation immédiate des membres du conseil d'administration de Panama. »

D'autre part, on lit dans l'*Eclair* :

« Le bruit court au Palais que le procureur général aurait pris la résolution de poursuivre judiciairement les membres du Parlement suspects d'avoir vendu leurs votes à la Compagnie de Panama. D'après les avis qui se sont fait jour dans les parlotes, deux voies seraient ou-

vertes à l'action publique : l'inculpation pour rait viser soit l'article 405 du Code pénal punissant la complicité d'escroquerie, soit l'article 177 du même Code applicable à la corruption de fonctionnaires. »

LA MISÈRE

Pendant que les scandales du Panama sont mis au jour, voulez-vous une nouvelle preuve de la misère publique?

Le service municipal de la voirie a fait afficher un avis demandant des hommes pour le déblaiement, ces hommes devant être appelés, naturellement, pour le cas échéant.

Or, il paraît que cet avis d'embauchage a produit un effet immédiat puisque, en quelques jours, il y eut près de treize mille inscriptions.

Treize mille miséreux attendent la neige avec angoisse pour gagner quelques sous; et peut-être d'autres viendront.

Ces chiffres et ce fait sont tristement significatifs.

Une bonne plaisanterie!

Les toucheurs de chèques ont essayé de donner le change à l'opinion en formulant des explications saugrenues sur le droit que, d'après eux, auraient les hommes politiques de participer aux syndicats de garantie.

Les deux lettres suivantes, choisies entre cent autres, feront voir ce que l'opinion pense de ces farceurs malhonnêtes :

« Monsieur le Directeur,

« Après Antonin Proust, Léon Renault; après Léon Renault, Dugué de la Fauconnerie. Tous, faisant bon marché de leur qualité de député, revendiquent la liberté de faire partie d'un syndicat comme de simples citoyens. Mêmes explications, mêmes arguments, même histoire; c'est d'une monotonie désespérante.

« Comment se fait-il que dans un soi-disant syndicat où les participants auraient pris des parts inégales et où le bénéfice serait, je suppose, de 8 fr. 50 ou de 9 fr. 25 par titre, le résultat de l'opération produise exactement à chaque associé une somme ronde se terminant invariablement par trois 0, sans aucune fraction de francs et de centimes?

« Comment peut-il se faire qu'un soi-disant syndicat constitué en vue de l'émission des obligations à lots de la Compagnie de Panama ait pu se liquider avec un bénéfice? Comment la Compagnie de Panama met en souscription publique 2,000,000 d'obligations; l'échec est complet, le désastre est manifeste, 700,000 titres à peine sont souscrits par le public, les cours s'effondrent de 50, de 100, de 200 fr., et le syndicat de garantie aurait eu, malgré tout, l'in vraisemblable habileté de réaliser un bénéfice! Force est d'admettre que dans toute autre opération de cette nature, les syndicatiers, fussent-ils députés, eussent éprouvé un désastre dont leur bourse aurait gardé longtemps un cruel souvenir.

« Toutes les émissions de la Compagnie de Panama n'ont jamais été entièrement couvertes; les déclarations de la Compagnie ne lais-

sent aucun doute à cet égard, et surtout pour l'émission des obligations à lots, il ne saurait y avoir le moindre doute. A cette époque, l'affaire était à l'agonie, les caisses étaient vides, le désordre à son comble; le Juif Reinach ne l'ignorait pas et le rusé financier aurait eu sérieusement la pensée de former un syndicat de garantie!

» La vérité est qu'il n'y a jamais eu de syndicat, et si les toucheurs de chèques tiennent absolument au titre de membres du syndicat en vue du placement des obligations à lots de la Compagnie de Panama, qu'ils liquident leur perte, comme l'ussent fait de *simples citoyens*, puisque c'est de cette qualification qu'ils se réclament.

» Un lecteur. »

« Monsieur,

» La défense de MM. Léon Renault et Dugué de la Fauconnerie semble piteuse aux gens d'affaires.

» Ils ont touché 25,000 francs, ce qui représente, à raison de 5 fr. 50 de bénéfice par titre (8 fr. — 2 fr. 50), une part de syndicat de 4,545 obligations 45/00. Ne trouvez-vous pas le chiffre bizarre? Disons tout de suite que cela n'existe pas; en participation on donne 2,000, 3,000 ou 4,000; mais jamais 4,545 45/00.

» De plus, M. Dugué dit avoir signé un engagement de 6 ou 7,000 francs à raison de 2 fr. 80 par titre.

» Mais alors, il n'avait droit qu'à 2,400 ou 2,800 obligations et n'aurait dû toucher que 43,200 francs ou 45,400 francs.

» Pourquoi donc 25,000 francs?

» Décidément, l'explication de ces deux messieurs pêche par trop peu de clarté.

» Un homme d'affaires. »

Chronique Locale ET DE LOUEST

Champs-Élysées, le 9 décembre 1892.

Monsieur,

Notre chef d'état-major, Monsieur de Freycinette, étant fort occupé en ce moment, pour protéger la retraite de Panama, Nous venons Nous-même rectifier la nouvelle insérée dans votre journal du 8 décembre.

Si, avec l'aide du Dieu des armées, Nous avons pu courir de victoire en victoire, de clocher en clocher, jusqu'aux capitales de Nos ennemis, c'est que Nous Nous sommes, avant tout, préoccupé du bien-être de Nos vaillantes troupes.

Entouré de Nos braves grenadiers, dont les superbes bonnets à poil étaient fournis par une des grandes Bonneteries de Notre Empire, Nous savions surexciter le courage de

Nos soldats en leur distribuant, avec discernement, des rubans de la Légion d'honneur, dont toutes les Rubaneries de la France se disputaient la fourniture.

Nos superbes militaires avaient des jambes nou pour fuir mais pour se ruer au combat: ils n'ont jamais manqué de rien.

Nous avons effectivement félicité le brave grenadier Vinsonneau; mais, Nous avons ajouté:

Es-tu content de la soupe qu'on t'a servie? Est-elle assez salée? — Elle pourrait l'être davantage, Sire, Nous a répondu ce vaillant militaire. Eh bien! Mon gaillard, on te la servira plus salée une autre fois.

Et en effet, Monsieur, la soupe est prête.

Sur ce, que Dieu vous ait en sa sainte garde.

NAPOLÉON.

La dernière lettre du lieutenant Menou

Au moment où la famille du regretté lieutenant Menou se rendait mardi à la cathédrale pour assister au service annoncé, elle recevait une dernière lettre de celui pour qui elle allait prier.

Nous sommes autorisé à la reproduire:

« Bivouac de Koussou pa. 25 octobre 1892.

» Encore cette fois je serai bref, car plus nous avançons plus j'ai de travail. C'en est à ce point que je ne puis jamais terminer mon travail. J'en suis à construire mon quatrième fort depuis cinq semaines, et à peine ai-je à moitié fini, que j'ai vais ailleurs en construire un autre. En ce moment, je suis à 10 kilomètres du camp du colonel, cela m'embête de ne plus être avec la troupe, car on se bat beaucoup depuis huit jours. Au moment où je vous écris, Behazin vient de demander la paix; je ne sais ce qu'il en résultera; dans tous les cas, quand vous recevrez cette lettre, la campagne sera terminée depuis une quinzaine. Les officiers ont fort pâti, car sur 64 que nous étions à la colonne, il y en a 23 tués ou blessés. Un de mes camarades de l'artillerie a été tué d'une balle dans la tête, il y a cinq jours, au moment où il commençait à bombarder le camp dahoméen.

» Quant à moi, je suis toujours en excellente santé, bien que nous ne soyons pas gâtés sous le rapport de la nourriture. Nous avons quelquefois du pain, mais il date d'au moins huit jours; il est cuit à moitié, et pour le manger nous le faisons griller; heureusement que le biscuit est excellent.

» L'eau a manqué pendant trois jours à la colonne. En ce moment cela va mieux, mais pendant quatre jours il fallait que la cavalerie aille à 8 kilomètres du camp chercher de l'eau, qui était mesurée parcimonieusement, comme vous pouvez le croire.

» Enfin, malgré tout, nous sommes gais et pleins d'entrain; sans la pluie, qui mainte-

nant tombe chaque jour, cela m'irait assez de demeurer par ici, mais quels chemins! Quand il s'agit de marcher, on a de l'eau jusqu'au ventre, puis on fait 10 kilomètres sans rencontrer la moindre mare; c'est un drôle de pays, il n'y a aucun puits, les Dahoméens croyant ainsi qu'on ne pourrait jamais envahir leur pays; ils ont maintenant la preuve du contraire.

» A bientôt une nouvelle lettre. Je pense que, pour celle-là, je serai moins occupé et pourrai vous raconter tout au long la campagne.

» ELIE MENOÜ. »

Hélas! la nouvelle lettre annoncée ne devait pas arriver. Celui qui écrivait le 25 octobre, si plein de gaieté et d'esprit de devoir, a succombé lui aussi et a grossi la glorieuse phalange des officiers tués au Dahomey.

Tous les regrets, toutes les sympathies ont déjà été témoignés à sa famille; nous ne pouvons qu'en renouveler la douloureuse expression.

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 8 décembre. — Emile-Louis Vitré, rue de la Croix-Verte; — Jeanne-Augustine-Angèle Nicod, rue Saint-Nicolas.

LE CRIME D'USSON

Ainsi que nous l'avons dit hier, l'instruction de cette affaire entre dans une nouvelle phase, et il semble aujourd'hui que Clément, toujours au secret et ignorant par conséquent les nouvelles découvertes de la justice, sera obligé bientôt de confesser son crime.

En effet, en dehors des 4,600 fr. que l'accusé avait déclaré posséder, en dehors du carnet, des pièces de 5 francs et du mouchoir trouvés dans un champ d'ajoncs par le sieur Joyeux Louis, domestique de Clément, et Giraud Louis, un autre domestique, les gendarmes d'Usson ont trouvé différentes sommes sur la provenance desquelles l'assassin présumé aura certainement beaucoup de peine à s'expliquer.

L'enquête a, de plus, fait tomber entre les mains de la justice un document d'une importance capitale.

C'est une lettre de femme — la maîtresse de Clément sans doute — le priant vivement de venir au rendez-vous fixé pour le 20 novembre et lui recommandant d'apporter de l'argent, une somme importante.

On croit que la descente de justice qui a eu lieu mardi à Usson sera décisive.

Théâtre de Saumur

LE CHAT NOIR

Qu'est-ce que le Chat Noir? Le Chat Noir est une association de gens d'esprit dont le

siège social est à Paris, naturellement, en plein Montmartre. Là, des poètes, des peintres, des musiciens, tous « gens de demain... » élaborent poèmes, des os et beaux airs dont Paris déborde et que la province réclamait, paraît-il. Voilà pourquoi Rodolphe Salis, le patron du lieu, un Parisien des environs de Châtellerault, a entraîné avec lui « moult joyeuse compagnie », et est venu nous faire entendre ce que le journal de ladite société ne nous avait que jusqu'ici laissé lire.

Comme il est dit plus haut, on y fait un peu de tout, au Chat Noir: du sacré et du profane, du profane surtout. Ainsi les poésies telles que *l'Alibi*, *entre cent*, ou les chansons dans le genre de: *Une visite présidentielle*, les scies de Jules Jouy, ou bien encore *Truc for lif* débité par Salis, etc., sont autant de pièces qui « suent l'esprit » mais... qui ne se racontent pas. Quant à *l'Epopée*, de Caran d'Ache, c'est bien l'œuvre artistique hors de pair, et la *Marche à l'Etoile*, un oratorio d'une facture puissante...

Le théâtre était littéralement comble, et tous ces jeunes et joyeux artistes ont obtenu un succès fou. NEMO.

Foire de Saumur

A VOIR. — *MUSÉE PONTI*, quai de Limoges. — Voyage à Venise, Rome, Constantinople, Jérusalem, etc.

Changement tous les trois ou quatre jours. Grande attraction.

GRAND BAZAR SUR LA FOIRE
Pour HUIT JOURS seulement
Grand débattage

De Fleurs Artificielles

Pour Appartements

Depuis 20 centimes la branche.

JOUETS d'ÉTRENNES

En tous genres, à des prix défiant toute concurrence.

Bibliographie

LIBRAIRIE S. MILON FILS

46, rue d'Orléans, Saumur

Manuel pratique d'Arboriculture

Par J.-B. FOCQUEREAU-LENFANT

Professeur d'arboriculture à la Société d'Horticulture d'Angers et du département de Maine-et-Loire, Membre titulaire de la Société d'Horticulture d'Angers et de la Société Pomologique de France, Membre honoraire de la Société centrale d'Horticulture de Rennes.

Un volume in-18, orné de gravures intercalées dans le texte. — Prix: 3 fr. 50.

Ce manuel d'Arboriculture, dont la librairie Milon fils a le dépôt à Saumur, n'est que le résumé des cours que la Société d'Horticulture d'Angers a chargé M. Focquereau-Lenfant de

SUZANNE D'ESTOUVILLE

PAR

Le Marquis DE FOUDRAS

Madame Granval et son fils remplacèrent Éléonore au chevet du lit de son père. M. Loubert en les reconnaissant s'attendrit, et on put voir qu'il regrettait quelque chose dans ce monde. Il essaya à plusieurs reprises d'exprimer ses sentiments, mais toutes ses tentatives furent infructueuses. Une vive anxiété, qui prenait sa source dans le besoin de faire connaître une dernière volonté, semblait le torturer, et à toutes les questions qu'on lui adressait sur les sujets qui pouvaient le préoccuper, il répondait toujours par des signes de tête négatifs. On lui nomma successivement toutes ses connaissances, tous ses créanciers, toutes ses entreprises, rien ne paraissait le satisfaire; quand tout à coup Léonce, se souvenant de la découverte qu'il avait faite dans la caisse de son oncle, eut l'idée de nommer mademoiselle d'Estouville.

La satisfaction de M. Loubert prouva qu'il était enfin compris.

— Je sais de quoi il s'agit, mon bon oncle: soyez en repos sur cette affaire comme sur toutes les autres.

M. Loubert retomba dans son inquiétude, mais cette fois on ne put l'aider à en sortir, et l'agonie vint bientôt détruire ce qui lui restait de facultés.

Toutefois, jusqu'à son dernier soupir, il reconnut sa sœur et son neveu, et avant de fermer les yeux pour ne plus les rouvrir, il adressa à madame Granval un regard qui semblait lui rappeler une promesse qu'il aurait reçue d'elle ou une prière qu'il lui eût faite. La baronne, dominée par ce regard qui plongeait peut-être dans les profondeurs de l'avenir, ne sut pas lui résister, et elle y répondit par un mot qui était un engagement. M. Loubert expira alors, en retenant la main de son neveu par une étreinte qui survécut à sa vie, comme s'il eût voulu exprimer le regret de n'avoir pas eu le temps de témoigner toute sa reconnaissance à celui qui avait tant fait pour lui.

— Allons auprès d'Éléonore, s'écria Léonce avec une douloureuse fermeté, en entraînant

sa mère loin de ce lit de mort.

Leur présence et leurs larmes apprirent à mademoiselle Loubert qu'elle était orpheline.

Le désespoir d'Éléonore fut grand et sincère... sa tante, en se jetant dans ses bras, ne l'avait pas nommée sa fille. Cet oubli tombant dans une conscience troublée, y resta comme une punition, et y grandit comme un remords.

Quelque précaution que prit Léonce pour dérober certains faits à la connaissance du public, il ne put empêcher la vérité de se faire jour. L'admiration fut générale et démonstrative. Tout Paris vint se faire inscrire chez le jeune pair. Le roi lui-même daigna charger le président du conseil de lui témoigner la satisfaction qu'il éprouvait de sa conduite.

Quant à la pauvre Suzanne, le monde n'y songeait plus. Mademoiselle de Royan, d'accord avec madame Granval et Léonce, avait laissé courir le bruit que son amie était partie pour rejoindre son oncle, malade au Havre, et comme elle avait eu soin d'ajouter que le chevalier était revenu pauvre, mademoiselle d'Estouville fut bientôt aussi complètement oubliée que si elle n'eût jamais existé.

III

M. Loubert mort, Léonce n'en poursuivit pas moins l'accomplissement de l'œuvre qu'il avait commencée, c'est-à-dire le règlement des affaires de son oncle. Le pauvre négociant ne reposait pas encore dans sa dernière demeure, que Léonce avait déjà vu les principaux créanciers de la succession, et qu'il en avait obtenu des désistements et des quittances, au moyen d'engagements personnels pour lesquels on lui avait donné toutes les facilités imaginables. Les autres dettes moins importantes furent soldées sur les 370,000 fr. restant de la somme de 500,000 que M. Loubert avait mis dans sa caisse particulière, comme on doit s'en souvenir, et ces dettes n'en absorbèrent pas le quart. Enfin, trente-six heures après la mort du frère de madame Granval, il n'existait pas un être qui eût le droit de mépriser sa mémoire, et les hommes qui avaient empoisonné ses derniers jours par des menaces de poursuites, étaient les plus empressés à vanter partout sa haute intelligence en affaires et son incorruptible probité: les éloges comme les regrets étaient unanimes.

Les obsèques de M. Loubert furent magnifiques. Tous les amis de sa prospérité y vi-

faire aux élèves jardiniers et aux amateurs désirant s'instruire dans l'art de cultiver les arbres fruitiers.

La culture des arbres à fruits a pris depuis vingt ans, dans notre région, une grande extension; elle est, à l'heure actuelle, une des branches les plus productives du jardinage, grâce à l'exportation des fruits sur tous les grands marchés de France et d'Europe.

Mais combien de personnes, parmi celles qui font des plantations d'arbres fruitiers, savent donner à ces arbres les soins qu'ils réclament pour en obtenir le maximum de rendement? Très peu, assurément.

C'est dans le but de les éclairer à ce sujet et aussi pour fixer d'une manière plus précise dans l'esprit de ses élèves les leçons que M. Focquereau leur a données, qu'il a eu l'idée de publier ce livre.

ELIE SORIN

Souvenirs d'un ami (1)

Tel est le titre d'un charmant volume que vient de publier M. G. Rogeron sur son ami Sorin, bibliothécaire de la ville d'Angers, décédé au commencement de l'année 1891.

Elie Sorin a diversement été apprécié. Par sa naissance et sa première éducation, il ne semblait pas devoir appartenir au parti républicain. Mais jeune, d'une nature quelque peu indécise, d'autre part d'une imagination vive, ardente, enthousiaste, en rapport avec Bordillon, il ne tarda pas à adopter la séduisante et honnête République que rêvait cet homme loyal. Une fois dans l'engrenage, il y passa tout à fait: ce ne fut que plus tard, avec sa nature droite et franche, qu'il se retira de la vie publique.

A Paris, Elie Sorin n'a pas toujours été heureux: la littérature, la bonne et la saine surtout, ne conduisent pas généralement à la fortune. En maintes circonstances il a eu à soutenir une lutte sérieuse pour la vie. La plupart du temps, des amis sincères lui venaient discrètement en aide. Mais un succès littéraire — et il les eut nombreux — lui faisait oublier une période critique et le comblait de bonheur.

Sorin se trouva lié avec la famille Grévy, puis avec celle de M. Sadi Carnot. Il ne tarda pas à sentir le vide de ces relations. Ceux-ci, de leur côté, lui avaient des obligations; mais dans cette sphère élevée, on ne le trouvait pas assez républicain et on lui retira la rédaction de la *Correspondance républicaine*, son unique ressource. Nature honnête et délicate, il ne pouvait être républicain du calibre de nos gouvernants, et sa probité n'eût pu souffrir les compromissions honteuses qui déshonorent aujourd'hui les personnages les plus en vue.

Sur ces entrefaites, la position de bibliothécaire de la ville d'Angers se trouva vacante par suite du décès de M. Lemarchand. Les amis fidèles de Sorin lui ménagèrent cette position, et il fut heureux de revenir dans sa ville natale,

(1) Un vol. in-12, chez M. MILON, libraire à Saumur.

au milieu de ceux qui avaient pour lui une amitié sincère. C'était aussi une bonne fortune pour la bibliothèque: Sorin, avec ses connaissances littéraires, ses goûts, ses aptitudes, ne pouvait que la mettre sur un bon pied. Malheureusement, le terrible mal qui devait l'emporter ne tarda pas à se manifester. Les soins que nécessitait sa mauvaise santé épuisèrent ses dernières ressources, et après quatre années il succomba presque dans le dénuement.

La biographie de Sorin est émaillée d'anecdotes charmantes dites avec une naïveté et une fraîcheur de style qui en rehaussent la valeur. A cette lecture, on comprend et on ne peut s'empêcher d'admirer ce caractère naïf, enjoué, aimable et d'une franchise à toute épreuve. Ces pages sont entrecoupées de correspondances du poète où l'abandon et la bonhomie percent à chaque ligne. M. Rogeron s'est surpassé également par la pureté du style, le choix des expressions et le poli de la narration. L'écrivain semble s'être tellement identifié avec le poète dont il retrace la vie et dont il cite de nombreux extraits, que véritablement on passe de la correspondance de celui-ci aux détails du biographe sans que le style semble bien différent.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 8 décembre 1892.

La Bourse jaugeait moins compromise la situation du nouveau cabinet a escompté en hausse le résultat de la séance d'aujourd'hui. Le 3 0/0 monte à 100.02; le 4 1/2 reste à 105.32.

La Rente Italienne gagne 20 centimes à 93.73. Le budget 1893-94 est établi avec un excédent de recettes de 6.601,791 francs. Les Chemins Méridionaux sont demandés à 638.75. L'Extérieure cote 64 13/16.

La Banque de France reste à 3,890. Le bilan publié aujourd'hui accuse seulement 370,000 francs pour les bénéfices de la semaine.

Le Crédit Foncier est à 1,080. Les prêts consentis par le conseil atteignent environ 6 millions.

La Banque de Paris est en progrès à 690 fr. La Société Générale conserve le cours de 480.50. On a de bonnes nouvelles de la souscription aux 20,000 obligations 4 0/0 de la Société des Ateliers et Chantiers de la Loire qui a eu lieu aujourd'hui, avec le concours de la Banque de Paris et de la Société Générale.

Le Crédit Lyonnais se maintient très ferme à 782.

L'obligation Beyrouth-Damas a des demandes très actives à 312 fr. 50.

L'obligation 4 0/0 Immeubles de France qui est remboursable à 4,000 fr. est recherchée à 477.50.

L'obligation 3 0/0 des chemins de fer Rock-Island-Peoria-Saint-Louis est en grande faveur à 496.25.

La laverie des mines de la Galicia est en plein fonctionnement, il y a plus de 20,000 tonnes de minerai brut sur le carreau.

Les Chemins Economiques valent 428.50

Ch. HEYMAN et Co,

10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

Esroquerie

Hier soir, un camelot annonçait d'une voix de stentor, par les rues de Saumur: « Une nouvelle explosion de dynamite à Paris!... Six victimes!... L'arrestation d'un anarchiste! »

De tout cela, absolument rien de vrai, et le colporteur de semblables nouvelles aurait dû tout simplement passer la nuit au violon.

C'est probablement un *bouillon* qu'un confrère de Paris a bu lors de l'affaire de la rue des Bous-Enfants. Il a voulu le faire partager à d'autres. Mais la population saumuroise ne s'y est pas laissé prendre et les bénéfices du camelot ont été assez maigres.

Théâtre de Saumur

Bureaux: 8 h. 1/2. Rideau: 8 h. 1/2.

Directeur: Yves GUILLON

Vendredi 9 décembre 1892

Première représentation à Saumur du grand succès parisien actuel

TOTO

Opérette en 3 actes, de P. Billaud et A. Barré musique de A. Banès,

Représentée pour la première fois, à Paris, le 12 juin 1892.

LE SPECTACLE COMMENCERA PAR

UNE TASSE DE THÉ

Comédie en 1 acte, par Ch. Narrey

Dernières Nouvelles

Paris, 9 décembre, midi 50 soir.

Le Paris dément formellement le bruit de la prochaine arrestation des administrateurs de Panama, annoncée par la *Libre Parole*.

Le général Darras, qui a été blessé à la chasse, avant-hier, aux environs du Havre, est toujours soigné dans le pavillon de chasse du bois des Hallates.

Le malade a passé une nuit calme. Il a sa pleine connaissance.

LA FEMME COUPÉE EN MORCEAUX

On nous télégraphie de Mont-de-Marsan, 8 décembre:

« On croit connaître l'auteur des crimes de la rue Botzaris et de la rue Dulong. Ce serait un nommé D..., originaire d'Amboise, conducteur des ponts et chaussées à Nevers d'abord, puis à Mont-de-Marsan.

» Ici il noua des relations avec une servante d'hôtel. Sa famille s'opposant au mariage, il se brouilla avec elle et se trouva dès lors dans une situation pécuniaire embarrassée. Au mois d'août, il demanda un congé et partit pour

Nevers avec cette femme; depuis lors il n'est plus revenu à Mont-de-Marsan et, vers l'époque où le crime de la rue Botzaris fut commis, on perdit ses traces sans qu'on eût pu le retrouver.

» Le Procureur de la république de Nevers a demandé des renseignements au Parquet de Mont-de-Marsan. Ce qui confirmerait les soupçons sur cet individu, c'est qu'il avait fait des études médicales, qui expliqueraient la netteté dans la dissection de la femme assassinée.

SINISTRES EN MER

Le canot à voiles *Deux-Jumelles*, du fort Mardyck, a chaviré hier en face de Dunkerque.

Les cinq hommes de l'équipage se sont noyés. Ils laissent de nombreux orphelins.

Trois cadavres ont été retrouvés.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE SUIVANT DÉCRET DU 4 MAI 1864

CAPITAL: 120 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 54 ET 56, RUE DE PROVENCE, PARIS

AGENCE DE SAUMUR

Rue du Marché-Noir, 49.

Comptes de Chèques. — Dépôts à échéance fixe. Chèques directs sur France et Étranger. Ordres de Bourse. — Souscriptions. Avances et Opérations sur Titres. — Garde de Titres. Escompte et Encaissement d'Effets de Commerce. Escompte et Encaissement de Coupons.

(Paiement sans frais des coupons des C^{ies} del'Est, du Midi, d'Orléans, de l'Ouest, de Paris-Lyon-Méditerranée, etc.)

La SOCIÉTÉ GÉNÉRALE possède des Succursales dans les principaux quartiers de Paris et dans les principales villes de France.

ÉPICERIE CENTRALE

Rue Saint-Jean.

Pâtés de foies gras et Gibiers truffés des premières marques

Pâtés de foies gras truffés, terrine n° 14	1.75
— — — — — 12	3.00
— — — — — 10	4.25
— — — — — 9	5.50
— — — — — 8	7.25
— — — — — 7	10.50
— — — — — 6	14.00

Foies gras au naturel, de 4.50 à 4.75
Pâtés de foies gras de Canards, n° 10 4.25
Pâtés de foies gras truffés de Canards, n° 12 3.25
Mauviettes désossées, truffées et farcies aux foies gras 3.50
Pâtés d'Alouettes, depuis 1 fr. 25 jusqu'à 5 fr. 50
Pâtés de Grives, de Faisan, de Bécasse, de St-Hubert, depuis 2 fr. 60 à 5 fr. 50

PÂTÉS EN CROUTE SUR DEMANDE EN 24 HEURES
Truffes brossées sur choix, depuis 1 fr. la boîte.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

rent. et il s'y joignit une foule nombreuse et brillante, composée de l'élite de la société dans laquelle Léonce avait été introduit par madame d'Étoges. Le jeune pair, accompagné de son ami M. Verne, et entouré de notabilités des deux Chambres, et de personnages marquant par leur mérite personnel ou par leur position sociale, conduisait le deuil, et se faisait remarquer autant par son affliction profonde que par sa distinction parfaite. De larges et intelligentes amonnes, distribuées le matin même de la cérémonie, avaient amené, à la suite du convoi, un cortège de pauvres dont la présence était comme une vivante oraison funèbre. M. Loubert tenait tout de son neveu, depuis la conservation de son honneur comme négociant jusqu'à la réputation d'homme de bien qu'il allait devoir à des largesses semées sur le chemin de sa tombe.

Il y a tant d'égoïsme et de vanité au fond de nos sentiments les meilleurs, que les premières consolations que madame Granval reçut de la mort de son frère lui vinrent par le récit que se bâta de lui faire M. Verne de la magnificence de la cérémonie, et surtout du grand concours de monde qui y avait assisté. Savoir qu'on ne regrette pas seul est déjà un adou-

cissement au regret: pour madame Granval, il y avait un autre motif dont elle ne se rendait pas compte peut-être, elle se disait intérieurement que si une partie de cette foule était venue pour rendre un dernier hommage à la mémoire de M. Loubert, l'autre devait avoir été attirée par l'intérêt qu'inspirait son cher Léonce, pour lequel sa tendresse était devenue de la passion, et son admiration une sorte de culte. Qu'on ne tire pas de ces paroles la conclusion que madame Granval n'était pas sincèrement et profondément malheureuse de la mort de son frère; mais elle était mère avant tout, et ce sentiment, alors même qu'elle l'oubliait, dominait à son insu ceux qui l'absorbaient passagèrement, et c'était le cas dans la circonstance dont nous parlons.

Si l'excellente baronne avait été accessible à ce sentiment, il est permis de supposer qu'il ne tenait pas une grande place dans le cœur d'Éléonore. Retirée dans son appartement depuis le jour où elle avait été emmenée de la chambre de son père, elle s'était refusée avec une obstination qu'on pouvait prendre pour du désespoir, à voir qui que ce fût, à l'exception d'une ou deux personnes subalternes. Vainement sa tante lui avait fait demander

comme une grâce de la recevoir; vainement aussi Léonce lui avait écrit pour la prier de lui donner quelques renseignements indispensables: à tout elle faisait répondre qu'elle était souffrante et incapable de quoi que ce soit, si ce n'est d'être reconnaissante de toutes les marques d'affection qu'on lui donnait.

La vérité est que les tortures de son âme étaient horribles. Au chagrin d'avoir perdu son père se joignaient le remords d'avoir hâté sa fin, et la crainte de n'être pas seule dans la confidence de ce terrible secret. Elle avait vu, à travers la modération de Léonce, une douleur de sa conduite que sa conscience traduisait en mépris. Elle se demandait quelles révélations avait pu faire son père pendant son agonie. Cette incorruptibilité de l'heure suprême, qui aurait dû être un adoucissement pour elle, était devenue un sujet de terreur. Le sentiment de ses torts lui était à charge, mais leur inutilité les rendait accablants. Une seule ressource lui restait pour reconquérir les cœurs qu'elle avait perdus, c'était de faire croire à l'immensité de son désespoir, et tel était le peu de foi qu'elle avait en elle, qu'elle n'espérait y parvenir qu'en se cachant à tous les yeux qui auraient pu la deviner. Situa-

tion cruelle, moins facile à indiquer qu'à comprendre.

(A suivre.)

BOURSE DE PARIS

Du 8 Décembre 1892

3 0/0	100	»»
3 0/0 amortissable	99	70
4 1/2	105	25

A chaque découverte, à chaque progrès nouveau, il se trouve des érudits pour démontrer que tout cela remonte à l'antiquité. Soit, mais il manquait sans doute quelque chose et c'est cela qui restait à trouver. Ainsi, depuis près de deux siècles, on employait le goudron pour le traitement des rhumes, bronchites, catarrhes, asthmes, phthisie; cela n'empêche pas que les *Capsules Guyot* et le *Goudron Guyot* (liqueur concentrée) ne constituent un progrès, progrès important puisqu'il permet d'absorber sans répugnance, à l'état naturel, du goudron de Norvège de première qualité et parfaitement dosé, tandis qu'autrefois il n'y avait aucune certitude ni sur la qualité ni sur la quantité du médicament. Se rappeler que, sur chaque flacon, l'étiquette porte la mention: Maison L. FRÈRE, à Paris, 49, rue Jacob, 49.

Faillite V^e Boudent

Par jugement du 6 décembre 1892, statuant sur l'opposition faite par M^{me} veuve Boudent, représentant de commerce à Saumur, au jugement du 22 novembre dernier qui l'a déclarée en état de faillite.

Le Tribunal de commerce de Saumur a maintenu son premier jugement déclarant ladite dame en état de faillite ouverte; nommant M. Milon juge commissaire et M. Doussain syndic provisoire.

Etude de M^e Louis ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, n^o 8.

VENTE

Sur saisie immobilière
Aux enchères publiques

DE

**Divers Morceaux de Terre
Vigne et Jachères**

Situés commune de Coutures, canton de Gennes, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le **SAMEDI 7 JANVIER 1893, à midi, à l'audience des Saisies immobilières du Tribunal civil de première instance de Saumur, séant au Palais de Justice de ladite ville.**

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, qu'aux jour, lieu et heure sus-indiqués, il sera procédé à la vente aux enchères publiques et à l'extinction des feux des immeubles dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

Immeubles situés commune de Coutures

PREMIER LOT

Un morceau de terre partie en prairie artificielle et partie dépourvue de sa récolte, sis au lieu dit les Travaillères, commune de Coutures, contenant trente ares cinquante centiares, porté au plan cadastral de la commune de Coutures, numéros 1640, 1641, 1642, 1643, 1644 et 1645, section C, joignant d'un côté le chemin de Rindron à Coutures, d'un bout un chemin d'exploitation, d'autre côté Auguste Gautier-Baudin, d'autre bout Viger et Marquis.
Mise à prix..... 40 fr.

DEUXIÈME LOT

Un petit morceau de terre en jachères, situé même commune, au lieu dit les Charons, contenant environ cinq ares cinquante centiares, numéro 291 du plan cadastral, section C, joignant d'un bout un sentier d'exploitation, d'un bout Jean Meunier-Pouleau, d'un côté Guindé et d'autre côté Lauriou.
Mise à prix..... 40 fr.

TROISIÈME LOT

Un petit morceau de terre, planté en vigne inculte, sis au lieu dit les Beaux-Lieux, même commune, contenant environ trois ares cinquante centiares, numéro 535, section C du plan cadastral, joignant d'un bout Aubineau, d'autre bout Roffay et d'un autre côté Bourricault.
Mise à prix..... 40 fr.

QUATRIÈME LOT
Un morceau de terre, en jachères, situé dite commune, au lieu dit les Beaux-Lieux, contenant trois ares quatre-vingt centiares, numéro 772 du plan cadastral, section C, joignant madame veuve Hamelin, Jean Pouleau et Eugène Meunier.
Mise à prix..... 5 fr.

CINQUIÈME LOT
Un petit morceau de terre, planté en vigne, au lieu dit Roche-Bellote, même commune, contenant environ dix ares dix centiares, numéro 1730, section C, joignant d'un côté Lagneau-Lejean, d'autre côté Pelé et autres, d'un bout un petit sentier d'exploitation.
Mise à prix..... 15 fr.

SIXIÈME LOT
Un petit morceau de terre, en jachères, au lieu dit Roche-Bellote, même commune, contenant environ douze ares soixante centiares, numéro 1735 du plan cadastral, section C, joignant d'un côté Lagneau-Lejean, d'autre côté Jaunay, d'un bout Meunier, d'autre côté Priou.
Mise à prix..... 20 fr.
Total des mises à prix, 100 fr.

PROCÉDURE

Les immeubles ci-dessus désignés ont été saisis suivant exploit de M^e Renier, huissier à Gennes, en date du trois octobre mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré, à la requête de M. Hippolyte Tijou, expert, demeurant à Brissac, ayant pour avoué M^e Louis ALBERT, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, demeurant dite ville, rue de la Petite-Douve, numéro 8, sur Mademoiselle Célestine Lejean, célibataire-majeure, tapissière, demeurant précédemment à Angers et actuellement à Coutures, en vertu :

1. De la grosse dûment en forme exécutoire d'un acte d'obligation reçu par M^e Jouin, notaire à Brissac, le vingt et un février mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré, contenant obligation par Mademoiselle Lejean, sus-nommée, au profit de Madame veuve Gautier, propriétaire à Brissac, de la somme principale de deux cent vingt francs, productive d'intérêts à cinq pour cent l'an et exigible le vingt et un février mil huit cent quatre-vingt-six, ledit acte annexé au transport ci-après ;

2. D'un acte reçu par M^e Rozé, notaire à Brissac, en présence de témoins, le seize juin mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré, contenant au profit de M. Tijou, requérant, cession et transport par M. Joseph-Auguste Focé, propriétaire, et Madame Rosalie-Désirée-Hermanne Gautier, son épouse, demeurant à Angers, agissant ici M. et Madame Focé comme étant aux droits de Madame veuve Gautier, de la somme de deux cent soixante-quinze francs, montant en principal de l'obligation sus-énoncée et de cinq années d'intérêts avec subrogation par les sieur et dame Focé au profit dudit M. Tijou, dans tous les droits et actions contre Mademoiselle Lejean.

Le procès-verbal de saisie a été dénoncé à ladite demoiselle Lejean, partie saisie, par exploit de M^e Renier, huissier, en date du dix-sept octobre mil huit cent quatre-vingt-douze, également enregistré.

Le procès-verbal de saisie et l'exploit de dénonciation ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur, le vingt octobre mil huit cent quatre-vingt-douze, volume 49, numéros 8 et 9.

Lecture a été faite à l'audience du trois décembre dernier, du Tribunal civil de Saumur, du cahier des charges déposé au greffe, en présence ou eux dûment sommé des créanciers inscrits et par jugement en date dudit jour, le Tribunal a fixé l'adjudication des immeubles saisis à l'audience du samedi sept janvier mil huit cent quatre-vingt-treize.

Il est déclaré ici que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

S'adresser, pour tous autres renseignements :

Soit à M^e Louis ALBERT, avoué à Saumur, poursuivant la vente ;

Soit au Greffe du Tribunal civil ou le cahier des charges est déposé.

Fait et rédigé par l'avoué-licencié sous-signé.

Saumur, le huit décembre mil huit cent quatre-vingt-douze.

L. ALBERT.

Enregistré à Saumur, le neuf décembre mil huit cent quatre-vingt-douze, 10^e c^o. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M^e MARCOMBRE, huissier à Saumur.

Vente Mobilière

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Par suite de saisie-exécution

Le DIMANCHE 11 DÉCEMBRE 1892, à une heure de relevée, au domicile du sieur Dubois-Guillot, cultivateur à Varrains, il sera procédé, par le ministère de M^e MARCOMBRE, huissier à Saumur, à la vente des meubles et objets mobiliers saisis sur ledit sieur Dubois.

Il sera vendu :

Un cheval âgé de 5 ans, 2 charrettes et accessoires, armoires, buffets, tables, chaises, draps, un fût contenant 115 litres vin blanc, un fût contenant 60 litres vin rouge, 50 bouteilles vin blanc, grand cuvier et autres bons objets.

Au comptant, plus 10 0/0

A VENDRE

Foin de 1^{re} qualité et Paille

UNE TRÈS BELLE

CARRIOLE FOURRAGÈRE

Et deux Harnais.

S'adresser à M. BEUROIS, rue du Petit-Pré, 5, Saumur.

Etude de M^e MARCOMBRE, huissier à Saumur.

**VENTE VOLONTAIRE
DE MEUBLES**

POUR CAUSE DE DÉPART

Le DIMANCHE 18 DÉCEMBRE 1892, à midi, à Fontevault, à l'hôtel de la Croix-Blanche, occupée par M. BLOND, il sera procédé, par le ministère de M^e MARCOMBRE, huissier à Saumur, à la vente volontaire aux enchères publiques, pour cause de départ de M. Blond, des objets mobiliers suivants :

Huit lits complets avec édredons et tables de nuit, chaises, tables, nappes, pendules, glaces, vaisselle et batterie de cuisine, verres, petits fourneaux, cuiviers, selles, bouteilles vides, seaux et baquets, bâtons d'écurie ;

Et un grand nombre d'autres bons objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

A LA VILLE DE PARIS

On demande un Apprenti.

**A LOUER
APPARTEMENT**

Au 2^e étage

Composé de trois pièces, mansarde, décharge et grenier.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

**Un Dictionnaire
DE LITRE**

4 Volumes et un supplément reliés

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

MAISON

10, rue de la Petite-Bilange.

S'y adresser.

A VENDRE

VOITURE POUR PONEY

S'adresser au bureau du journal.

GRANDE ÉPICERIE PARISIENNE

93, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS

Fromages extra		Saucissons de Lyon, d'Arles et de Lorraine	
Camembert, double crème.	0,80	Saucisses fumées, 2 pour	0,25
Brie, véritable, 1/2 kil.	1,40	Poitrine fumée, 1/2 kil.	1,40
Gruyère, extra,	0,85	Jambon désossé roulé,	1,50
— Emmenthal, —	1,20	Pâtés de foies gras truffés, de Strasbourg et de Ruffec,	1,75; 2,75; 3,75; 5 et 8 fr.
Port-Salut, de la Trappe,	1,50	Crème de foies gras pour Sandwichs	la boîte 1,10 et 2,25
Roquefort,	1,60		
Hollande pâte grasse,	1,10		
Choucroute de Strasbourg,	2,00		

Pâtés truffés : Alouettes, Bécasses, Grives, Perdreaux, Lièvre, la terrine, 2,75, 3,75 et 5 fr.

Câteaux Lorientais, 60, 1,20 et 1,80

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

C^{ie} Coloniale



CHOCOLATS



QUALITÉ SUPÉRIEURE

Entrepôt général : Avenue de l'Opéra, 19, Paris

DANS TOUTES les VILLES, chez les PRINCIPAUX COMMERÇANTS

NOTA. — Les Cacaos en poudre, étant toujours privés du Beurre de Cacao, n'ont aucune valeur nutritive; les Chocolats seuls, constituant un aliment complet, leur ont été donc être préférés.

Magasins du Printemps, Saumur

FOIRES DE SAUMUR

VENTE EXTRAORDINAIRE

Pendant toute la Durée des Foires, des Dernières Nouveautés de la Saison en : Confections pour Dames et Enfants, Chapeaux, et de nombreuses Occasions aux Comptoirs des Soieries, Draperies, Lainages Noirs et Fantaisie, Flanelles, Fourrures, Ameublements, Tapis, Couvertures, Couvre-Pieds, etc. ainsi que de

TOUS LES COUPONS

Faits depuis l'Ouverture de la Saison.

Nous avons l'habitude de solder TOUTES CES OCCASIONS aux colporteurs qui les revendaient ensuite à gros bénéfices sur les places publiques. — Cette saison, nous avons décidé d'en faire profiter notre Clientèle.

AVIS

Nous mettons également en Vente de nombreux lots de marchandises diverses un peu défraîchies ou démodées, tels que : Corssets, Parapluies, Rubans, Passementerie, Rideaux, Caleçons, Coton écru, Toiles, Mouchoirs de poche, Serviettes, Tapis de table, Cretonne fantaisie pour chemises à pignons. — Nous signalons surtout trois lots en

VELOURS, PELUCHES ET RUBANS

Qui seront vendus **15** centimes | **45** centimes | **75** centimes | **95** centimes.